

Le CS d'agility est le point culminant du sport suisse d'agility pour les participants individuels. Le CS se déroule sur un week-end. La date est fixée en accord avec l'organisateur.

Responsabilité	TKAMO Wettkampf wettkampf@tkamo.ch	Faiitan Würsch 079 483 08 87
Date	22 novembre 2025 23 novembre 2025	Qualification Finale
Organisateur	Aaretaler Hundesport Nicolas Glur info@swissdogarena.ch Swiss Dog Arena – Dammweg 1h 3110 Münsingen	077 481 56 84
Site web	https://www.swissdogarena.ch À partir du 28 septembre 2025 : https://agi-sm.ch	
Juge	Lisa Frick (AUT), Nikiforos Orfanakos (GRC)	
Juge-arbitre	tbd	
Conditions de participation	<p>Sont autorisés à participer les sportifs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.</p> <p>Le chien conduit, avec ou sans pedigree, doit être autorisé à concourir dans la classe nationale la plus élevée de sa catégorie au moment du CS individuel.</p> <p>300 chiens sont autorisés à participer aux épreuves de qualification des CS. Ceux-ci sont déterminés à partir du classement annuel Agility Champions Race (ACR). La répartition entre les catégories se fait au prorata des chiens figurant sur les listes ACR à la fin de la période de qualification.</p> <p>Si une équipe autorisée à prendre le départ renonce, elle est remplacée au sein de la catégorie. Si toutes les places disponibles dans une catégorie ne sont pas utilisées, les places libres sont réparties proportionnellement dans les autres catégories.</p>	
Début de l'inscription	24.09.2025	Inscription via le Dashboard Facturation par CTAMO Inscription au camping (booking.swissdogarena.ch)
Date de référence ACR	20.10.2025	
Date limite d'inscription	09.11.2025	
Frais	CHF 75.00 (Registration CHF 10.00, Frais d'inscription CHF 65.00)	
Délai de paiement	11.11.2025	

Correction de la liste de départ	18.11.2025, 18h00
Documentation	<ol style="list-style-type: none">1. Règlement Championnat Suisse Individuel Agility2. Cahier des charges pour les organisateurs3. Règlement juges de concours

Ce à quoi il faut encore faire attention :

Remboursement des frais en cas de désinscription :

Jusqu'au 11.11.2025 : Remboursement de la totalité du montant moins CHF 5.00 de frais bancaires

Du 12.11.2025 au 18.11.2025 18h00 : frais d'inscription moins CHF 5.00 de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour le chien/conducteur de chien.

A partir du 18.11.2025, 18h00 : pas de remboursement